



AVIS PUBLIC

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

Avis est par les présentes donné que le projet de règlement numéro 929-26 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s de la Municipalité d'Ange-Gardien a été présenté lors de l'assemblée du conseil municipal du 9 mars 2026.

Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la Municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de celle-ci;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élu(e)s et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Ledit règlement sera adopté lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le lundi 13 avril 2026 à 19h à la salle du conseil située au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien.

Donné à Ange-Gardien ce 12^e jour de mars 2026.

Brigitte Vachon
Directrice générale et greffière-trésorière